



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 septembre 2019

Monsieur le Maire-adjoint,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 18 février 2019.

Par courrier réceptionné le 8 juillet 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi qu'au titre du L151-13 du même code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 19 septembre 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Magali MEIGNIEN, Directrice des Services Techniques et de Monsieur Simon LETELLIER et Madame Claire HENRION représentant votre bureau d'études Agence RIVIERE-LETELLIER.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers assorti des recommandations suivantes :

- *étudier la compatibilité entre le projet de liaison douce et les circulations agricoles.*
- *réaliser un schéma des circulations agricoles et l'intégrer aux documents cartographiques du PLU.*

Elle rend également un avis favorable au titre du règlement des zones A et N et des STECAL Ac ; Am ; Nm.

Monsieur Dominique DAVION
Hôtel de Ville
52, rue du Général Leclerc
BP 42
77181 COURTRY

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne**



M. KISSELEFF